

Contribution

Mémento Matériels et ensembles démontables

PAR PATRICK FROMENTIN, Président du Synpase

En 2007, la Commission centrale de sécurité (CCS) – dépendant du ministère de l'Intérieur – a constitué un groupe de travail dédié aux ensembles démontables : scènes, échafaudages, tribunes, poutres, etc. En juin 2014, conformément à la politique de simplification administrative le Premier ministre a suspendu la CCS. Sept années de travail dont l'aboutissement était imminent (décret et arrêté) étaient condamnées aux oubliettes. L'absence d'un texte de référence sur les matériels et ensembles démontables ne permettait pas de prendre en compte les enjeux de sécurité en la matière, d'où le recours à l'avis sur modèle et/ou aux notices de montage, devant être validé par des techniciens compétents ou des organismes agréés. Cette situation «bancale» ne satisfaisait pas l'ensemble des professionnels concernés. En février 2015, le Synpase a donc décidé de reprendre le travail arrêté par le ministère de l'Intérieur, afin d'édicter les «règles de l'art» en matière de conception, mise en œuvre et vérification des ensembles démontables.

En octobre dernier, la version 3 du Mémento a été publiée. Cette mise à jour est le fruit des remontées d'informations de ses nombreux utilisateurs (pour mémoire, dans les deux premières semaines de sa mise à disposition en mai 2016 sur le site Internet dédié, il a été téléchargé 1 050 fois).

Par ailleurs, cette nouvelle édition propose une refonte de certains articles. Ainsi, la définition du champs d'application a été précisée, des thèmes (contrôle, inspection, formation, levage, etc.) refondus pour offrir une lecture plus directe, concise et précise.

Ce nouvel outil est maintenant prêt pour sa seconde vie : obtenir une forme plus réglementaire, un arrêté, par exemple. Nous menons donc un travail auprès des ministères concernés pour l'obtenir. La sous-commission à la sécurité du ministère de la Culture se saisira de cette action en début d'année.

En parallèle d'autres initiatives sont en cours. Ainsi, en octobre 2016 les directions techniques des différents organismes agréés en contrôle réunis au sein de la Coprec⁽¹⁾ ont convenu de prendre en considération les informations contenues dans le mémento lors de leurs missions spécifiques liées à la stabilité et solidité pour les ensembles démontables.

L'Afdas⁽²⁾ travaille à la mise en œuvre d'un certificat de qualification professionnel interbranche (CQPI) de : «Technicien compétent en inspection d'ensembles démontables» définit à l'article 20 du Mémento.

Si le Mémento a su s'imposer auprès des professionnels : concepteurs, fabricants, prestataires bureaux de vérification et de contrôle, ce n'est pas le fruit du hasard. Ce document a été rédigé par et pour eux. Comment les pouvoirs publics pourraient ignorer une telle initiative ? Rappelons que l'objectif du Mémento est que les professionnels puissent travailler en sécurité, que les artistes et le public soient accueillis en sécurité lors d'événements ou spectacles.

Pour télécharger la dernière version du Mémento, obtenir des informations complémentaires (notices techniques, avis sur modèle, bonnes pratiques européennes, etc.), nous faire part de vos remarques : www.memento-ensembles-demontables.fr – www.synpase.fr

(1) La Coprec est une organisation professionnelle qui fédère les organismes de prévention, d'inspection et contrôle tierce partie indépendante français.

(2) Afdas : organisme pour la formation des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs.